

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 27 AVRIL 2017

Présents : Michel Arrouy, Josyane Arnold, Yannick Coquery, Hinda Dabboue, Renée Duranton-Portelli, Youcef El Amri, Pascale Gregogna, Martine Malpièce, Claudette Saulzet.

Absents excusés : Pierre Bouloire, Jean Antoine (procuration à Renée Duranton-Portelli), Victoria Bonnet-Solé, Catherine Caldichoury, Paula Leitao, Viviane Olivan (procuration à Josyane Arnold).

Compte-rendu du précédent conseil

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le conseil d'administration au président ou au vice-président :

Rédaction	Décision	Objet
13 mars	17-03-06	Funérailles de Madame X – Pompes funèbres municipales de la Ville de Sète pour un montant de 1035 € TTC
16 mars	17-03-07	Evaluation interne – Contrat prestataire « Qualimétris eurl » pour un montant de 5 100 € TTC
23 mars	17-03-08	Contrat de location « Planète bleue SAS » concernant une fontaine à eau pour une durée de 4 ans et un montant annuel de 576 € TTC
23 mars	17-03-09	Convention d'objectifs et de financement - Prestation de service unique établissement d'accueil de jeunes enfants (PSU)

1. Examen des dossiers d'aides financières exceptionnelles.

Pas de dossier présenté.

2. Aides financières individuelles exceptionnelles attribuées dans le cadre de l'action de solidarité des fêtes de fin d'année.

Pas de dossier présenté.

3. Examen des dossiers d'admission à l'épicerie sociale et solidaire.

Il est proposé au conseil d'administration, d'examiner le cas de demande d'accès à l'épicerie sociale et solidaire, dont les conditions ne correspondent pas aux critères d'admission définis par le comité de pilotage de l'épicerie sociale et solidaire du 30 juin 2014.

	Bénéficiaire de l'aide	Décision du Conseil d'administration
1	MEHIDI Eldjida	Refus d'admission à l'épicerie sociale et solidaire.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition pour cette situation.

4. Adoption du compte administratif 2016 du budget principal du CCAS.

Les administrateurs se font présenter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 du CCAS, qui s'établit ainsi :

	REALISE		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	3 667 732.37	3 765 839.80	98 107.43
Section d'investissement	31 724.49	53 685.08	21 960.59

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
011	Charges à caractère général	469 170.00	417 724.88
012	Charges de personnel	3 255 223.00	3 118 981.11
042	Opérations ordre entre section	28 756.00	28 752.10
65	Autres charges courantes	124 040.00	97 909.22
66	Charges financières	11 000.00	3 585.41
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	779.65
	TOTAL	3 890 689.00	3 667 732.37

RECETTES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
002	Excédents antérieurs reportés	83 311.14	83 311.14
013	Produits de gestion courante	179 090.86	214 525.34
042	Opérations ordre entre section	1 434.00	1 433.58
70	Ventes produits, prestation de services	816 510.00	765 866.47
74	Subvention d'exploitation	2 788 833.00	2 698 482.78
75	Autres prod. gestion courante	19 480.00	1 312.52
77	Produits exceptionnels	2 030.00	907.97
	TOTAL	3 890 689.00	3 765 839.80
Résultat d'exécution de fonctionnement de l'exercice			14 796.29
Résultat d'exécution de fonctionnement cumulé			98 107.43

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
001	Résultat d'investissement reporté		
040	Opérations ordre entre section	1 434.00	1 433.58
16	Emprunts et dettes assimilés	1 367.00	1 366.90
20	Immobilisations incorporelles	2 787.00	
21	Immobilisations corporelles	48 000.00	28 924.01
	TOTAL	53 588.00	31 724.49

RECETTES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
001	Résultat d'investissement reporté	21 031.54	21 031.54
040	Opérations ordre entre section	28 756.00	28 752.10
10	Dotations, fonds et réserves	3 800.46	3 901.44
	TOTAL	53 588.00	53 685.08

Résultat d'exécution d'investissement de l'exercice	929.05
Résultat d'exécution d'investissement cumulé	21 960.59
Résultat global de l'exercice	15 725.34
Résultat global cumulé	120 068.02

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal présenté ; constate à l'unanimité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels qu'énumérés ci-dessus.

5. Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal du CCAS.

Les administrateurs sont invités à examiner le compte de gestion du budget principal du centre communal d'action sociale établi par le trésorier principal pour constater que celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2015 ainsi que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Il s'établit ainsi :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 667 732.37	3 765 839.80
Excédent de fonctionnement	98 107.43	
SECTION D'INVESTISSEMENT	31 724.49	53 685.08
Excédent d'investissement	21 960.59	

Les résultats de l'exercice 2016 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, il est proposé au conseil d'administration d'adopter ce document sans réserve.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal du centre communal d'action sociale dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

6. Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget principal du CCAS

Une fois adopté le compte administratif 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement :	98 107.43 €
- Excédent d'investissement :	21 960.59 €

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 :

002- Recette- résultat de fonctionnement reporté au budget 2017 : 98 107.43 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 comme indiqué ci-dessus.

7. Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS.

Les administrateurs se font présenter le compte administratif 2016 du budget annexe du service d'aide à domicile, qui s'établit globalement ainsi :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
TOTAL DU BUDGET	1 513 956.04	1 402 325.67	-111 630.37
Fonctionnement	1 512 996.04	1 400 336.35	-112 659.69
Investissement	960.00	1 989.32	1 029.32
002 Solde Fonctionnement N-2			
001 Solde d'inv. N-1		43 921.95	43 921.95
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 512 996.04	1 400 336.35	-112 659.69
Investissement	960.00	45 911.27	44 961.27

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif présenté ; constate à l'unanimité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels qu'énumérés ci-dessus.

8. Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS.

Les administrateurs sont invités à examiner le compte de gestion du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du centre communal d'action sociale établi par le trésorier principal pour constater que celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2015 ainsi que les opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Il s'établit ainsi :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 512 996.04	1 400 336.35
Déficit de fonctionnement	112 659.69	
SECTION D'INVESTISSEMENT	960.00	45 911.27
Excédent d'investissement	44 951.27	

Les résultats de l'exercice 2016 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, il est proposé au conseil d'administration d'adopter ce document sans réserve.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du centre communal d'action sociale dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

9. Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS.

Une fois adopté le compte administratif du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement :	112 659.69 €
- Excédent d'investissement :	44 951.27 €

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le déficit de fonctionnement constaté au compte administratif du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile 2016 comme suit :

Conformément au III de l'article R314-51 du CASF, nous proposons que le déficit d'exploitation de 112 659.69 € soit affecté en réserve de compensation (compte 1068668) d'un montant de 86 568.22 € qui s'établira après cette opération à - 26 091.47 €.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et sous réserve de la décision finale de l'autorité de tarification de l'affectation telle qu'elle est présentée ci-dessus, décide à l'unanimité de l'affectation ci-dessus du déficit d'exploitation constaté au compte administratif du budget annexe 2016.

10. Subventions aux associations.

Il est proposé au conseil d'administration de statuer sur ces demandes de subvention qui n'avaient pas pu être présentées lors du conseil d'administration du 29 mars 2017. Les montants ci-dessous sont proposés à l'approbation des administrateurs :

Associations	Subvention 2016	Proposition 2017
Associations seniors		
Clic Géronthau	3708	3702

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les montants proposés ; dit à l'unanimité que les crédits nécessaires sont prévus au budget, autorise à l'unanimité M. le président ou son délégué à procéder aux attributions des subventions conformément au tableau ci-dessus.

11. Modification du tableau des effectifs

M. le vice-président informe les membres du conseil d'administration qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences et de répondre à la progression de carrière et à la volonté de mobilité des agents, le CCAS est amené à modifier son tableau d'effectifs. Dans ce cadre, il est envisagé de créer les postes suivants au 1^{er} mai 2017 :

Filière administrative :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Filière sociale :

- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe TNC 30H/semaine
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe TNC 24.50H/semaine
- 5 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de ces postes au tableau des effectifs du personnel du CCAS, au 1^{er} mai 2017.

12. Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Sans question supplémentaire, la séance est levée à 19h45.

Prochaine réunion du conseil d'administration prévue le :

Mardi 30 mai 2017 à 18h30, à la maison de la solidarité, de la petite enfance, de l'éducation et de la parentalité.



**Pour le président
et par délégation
le vice-président
Michel Arrouy**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Michel Arrouy".